LE CURÉ ET LES AUTRES MEMBRES DE L'EAP

Les membres de l'EAP sont associés à la charge pastorale du curé qui est le pasteur propre de la communauté.
La relation entre le curé et les autres membres de l'EAP exprime la spiritualité de communion qui est le propre des relations ecclésiales.
Entre le curé et les autres membres de l'EAP, une co-responsabilité différenciée est à rechercher, à vivre, à vérifier sans cesse.
En cas de changement de curé, l'EAP poursuit l'exercice de sa responsabilité pendant une durée convenable au terme de laquelle elle pourra être reconduite ou renouvelée.

L'EAP ET LES AUTRES RESPONSABLES DANS LA COMMUNAUTÉ

Dans une communauté de type paroissial, bien des personnes assurent habituellement des responsabilités dans le domaine de l'annonce de la Parole (catéchèse, formation), de la sanctification (préparation aux sacrements, liturgie), de la charité et du service, etc.
L'EAP ne prend la place d'aucune de ces nombreuses personnes. Elle en suscite sans cesse de nouvelles. Elle les soutient dans leur responsabilité et coordonne leurs activités.
Contrairement à d'autres instances ecclésiales dont la composition représente la diversité communautaire (par exemple le Conseil pastoral de doyenné), l'EAP est un groupe restreint (4 ou 5 personnes) qui, avec le pasteur et sous sa responsabilité, veille en permanence à ce que la vie communautaire se déroule au mieux. Cela suppose un petit nombre, des rencontres fréquentes et une certaine disponibilité.

L'EAP ET LA COMMUNAUTÉ PAROISSIALE

L'EAP veille à faire connaître à l'ensemble de la communauté chrétienne ce qui se vit, se décide et se cherche. Elle doit trouver les moyens de cette communication habituelle.
L'EAP est présentée au cours d'une assemblée dominicale lors de sa mise en place et à chaque fois que cela semble souhaitable, par exemple lors de l'arrivée d'un nouveau membre ou d'une rentrée pastorale.

L'EAP ET LE CONSEIL PASTORAL DE DOYENNÉ

L'EAP, outre le lien habituel avec les diverses personnes en responsabilité dans la communauté, doit aussi être en relation avec d'autres instances. Par exemple avec le Conseil pastoral de doyenné.
Celui-ci, on le sait, ne se situe pas du côté d'une action immédiate mais a le souci de rechercher les besoins, les attentes des personnes du doyenné.
Quand le Conseil pastoral de doyenné définit quelque projet, il appartient aux EAP de mettre en forme concrètement pour chaque communauté (Unité pastorale) des initiatives en rapport avec ce projet.
L'EAP doit donc être en relation avec cette recherche du Conseil pastoral de doyenné, au moins par l'un de ses membres.

L'EAP ET LES SERVICES DIOCÉSAINS

De même, l'EAP doit – elle être en lien avec les services diocésains, de manière à aider les personnes responsables dans la communauté paroissiale à se mettre en relation habituelle de travail avec les services qui les concernent (catéchèse, liturgie, santé, solidarité, etc.).
Ainsi, et l'énumération n'est pas exhaustive, on voit que la vocation de l'EAP est de mettre en relation, de faire communiquer tous ceux qui assurent des tâches dans la communauté et de garder celle-ci ouverte sur l'Église diocésaine.

FORMATION ET RENOUVELLEMENT DE L'EAP

L'importance des tâches assumées par l'EAP justifie qu'elle reçoive une formation initiale et permanente (voir document annexe).
Cela suppose aussi des mandats, limités dans le temps, fixés par lettre de mission. Une durée de trois ans, renouvelable une fois, paraît raisonnable. Cette durée s'applique à chacun de ses membres et non pas à l'équipe dans sa globalité.

CONCLUSION

Les orientations ci-dessus laissent à chaque EAP la possibilité d'avoir un visage particulier en fonction du lieu où elle existe. Il importe cependant que toutes progressent dans le même sens, dans un souci de cohérence, de clarté et de communion.